

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quarantième et unième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 25 octobre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE**

<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X (jusqu'à 17 h 15)		LE GAL, Nadine Représentante des collèges	X	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X (jusqu'à 17 h 15)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique		X*	WASSONGUEMA, Charifat Passekede Nongzenga Étudiante	X	
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X		Siège vacant (professeur)	-	-
HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X		Siège vacant (socio-économique)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (à partir de 17 h 40)		Siège vacant (cadre supérieur)	-	-
<b>Observateurs</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Invitée</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X		TESSIER, Pierre Registraire	X	Point 3
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X		COLLERETTE, Pierre	X	Point 13.2
ROCHFORD, Odette Technicienne - ÉMI		X*			
<b>Secrétaire générale des instances</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Attachée d'administration</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
OUELLET, Me Sophie Avocate et adjointe au VRAR	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
*Absence motivée.					

En l'absence du président et de la vice-présidente, la rectrice, madame Murielle Laberge constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

**1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts
- 3.- Recommandation du comité de discipline relative à l'exclusion d'un étudiant, en application du *Règlement concernant le plagiat et la fraude de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)*
- 4.- Procès-verbaux :
  - 4.1 Quatre cent quarantième (27 septembre 2021) réunion

## 4.1.1 Adoption

## 4.1.2 Affaires en découlant

- 5.- Entérinement des décisions de la :
  - 5.1 Quatre cent quarante-neuvième (20 septembre 2021) réunion du comité exécutif
- 6.- Désignation d'une observatrice régulière au conseil d'administration
- 7.- Nomination à la commission des études
- 8.- Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche
- 9.- Nomination au comité d'examen
- 10.- Nomination d'un membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)
- 11.- Nomination au comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires
- 12.- Affaires académiques
  - 12.1 Émission des attestations d'études
- 13.- Affaires générales et institutionnelles
  - 13.1 Information du président
  - 13.2 Information de la rectrice
  - 13.3 Témoignage de reconnaissance à madame Sylvie B. de Grosbois
- 14.- Affaires administratives et financières
  - 14.1 Modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022
  - 14.2 Approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
  - 14.3 Approbation des rapports annuels des Pôles en enseignement supérieur (Outaouais et Laurentides)
  - 14.4 Signature de l'Entente spécifique régissant l'Unité mixte de recherche en cybersécurité
- 15. - Période d'information et questions
- 16.- Prochaine réunion (6 décembre 2021)
- 17. - Clôture de la séance

La rectrice demande une minute de silence pour monsieur Michel Hébert, chargé de cours à l'UQO, qui a également été le membre fondateur du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO.

## 2. **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3. **Recommandation du comité de discipline relative à l'exclusion d'un étudiant, en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)**

*Monsieur Pierre Tessier se joint à la séance (16 h 36).*

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6803 concernant une recommandation du comité de discipline relative à l'exclusion d'un étudiant en application du Règlement concernant le plagiat et la fraude de l'Université du Québec en Outaouais.

*Monsieur Tessier quitte la séance (16 h 44)*

4. **Procès-verbaux :**

4.1 **Quatre cent quarantième (27 septembre 2021) réunion**

4.1.1 **Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quarantième (27 septembre 2021) réunion, et ce, sans modifications.

4.1.2 **Affaires en découlant**

La rectrice, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quarantième (27 septembre 2021) réunion les suites régulières ont été données.

5. **Entérinement des décisions de la :**

5.1 **Quatre cent quarante-neuvième (20 septembre 2021) réunion du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quarante-neuvième (20 septembre 2021) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

6. **Désignation d'une observatrice régulière au conseil d'administration**

Le 14 octobre 2021, la présidente du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO), madame Hélène Tremblay, faisait parvenir un courriel (annexe 1) au Secrétaire général, lequel concernant un avis formulé par le comité exécutif du SGPUQO relatif à la recommandation de nomination d'une nouvelle personne appelée à siéger comme observatrice régulière au conseil d'administration en remplacement de madame Myriam Nadeau. Le Syndicat recommande la désignation de madame Martine Nadon, attachée d'administration au Décanat des études.

L'article 50 du *Règlement général* de l'Université stipule que le conseil d'administration peut autoriser la présence de personne observatrice régulière lors des séances des instances.

Ce statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, et de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance. La personne observatrice a le droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, sans droit de faire des propositions ou de les

appuyer et sans droit de vote. Enfin, sous réserve de l'article 46 du Règlement elle peut être présente lors de huis clos à moins que l'instance n'en décide autrement.

Le conseil d'administration est donc invité à autoriser la présence, à titre d'observatrice régulière au conseil d'administration, de la personne recommandée par le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO), soit madame Martine Nadon.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6804 concernant la désignation d'une observatrice régulière au conseil d'administration.

## **7. Nomination de membres à la commission des études**

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et il revient au conseil d'administration de l'Université de procéder à la désignation de ses membres.

Le corps professoral de l'Université a été convoqué conjointement, par la secrétaire générale et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeurs et professeures pour la désignation de deux (2) professeurs ou professeures appelés à pourvoir les postes dont le membre a perdu ou perdra qualité (annexe 1). Les postes à pourvoir sont :

### **À titre de professeure, professeur occupant un poste de direction de département, de module ou de responsable de programme de cycles supérieurs**

- Il s'agit de remplacer madame Julie Bérubé dont le mandat est échu depuis le 17 juin 2021 ;

### **À titre de professeure, professeur**

- Il s'agit de remplacer madame Stéphanie Demers qui a perdu qualité le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;
- Il s'agit de désigner une professeure ou un professeur pour pourvoir un nouveau siège, tel qu'adopté lors du conseil d'administration du 27 septembre 2021.

L'assemblée générale des professeurs et professeures, à sa rencontre du 1<sup>er</sup> octobre 2021, a désigné les professeures suivantes (annexe 2):

### **Professeure occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs**

- Madame Véronique Le Gall en remplacement de madame Julie Bérubé.

### **Professeure n'occupant pas un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs**

- Madame Stéphanie Turgeon en remplacement de madame Stéphanie Demers.

Les personnes chargées de cours de l'Université ont été convoquées conjointement, par la secrétaire générale et la présidence du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO (SCCC-UQO), à une assemblée générale pour la désignation d'une troisième personne chargée de cours à la commission des études (annexe 3).

L'assemblée générale, à sa rencontre du 18 octobre 2021, a désigné monsieur Nicolas Harvey (annexe 4).

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6805 concernant la nomination de membres à la commission des études.

## 8. Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CÉR est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CÉR, dont au moins 80% sont des professeurs de l'Université ;
  - André Durivage, Département des sciences administratives (01.10.2020 – 30.09.2023)
  - Geneviève Parent, Département de psychologie et psychoéducation (01.11.2018 – 31.10.2021)
  - Valérie Lebel, Département des sciences infirmières (01.11.2018 – 31.10.2021)
  - Ruth Philion, Département des sciences de l'éducation (20.06.2020 – 19.06.2023)
  - Nabil Messabia, Département des sciences comptables (09.02.2021 – 08.02.2024)
  - Ndiaga Loum, Département des sciences sociales (01.11.2018 – 31.10.2021)
- Une personne versée en éthique;
  - Louis Perron (01.10.2020 – 30.09.2023)
- Une personne possédant une expertise juridique;
  - Me Julie Morrissette (03.12.2019 – 30.09.2021)
- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
  - Louise Martin (29.04.2020 – 28.04.2023)
- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université.
  - Philippe Brandon Njomo-Ngassa, Étudiant au doctorat (15.06.2021 – 14.06.2022)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

Les membres suivants, qui voient leur mandat prendre fin le 31 octobre 2021, ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat:

- Geneviève Parent, professeure
- Valérie Lebel, professeure

Le membre suivant, qui voit son mandat prendre fin le 30 septembre 2021, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat:

- Me Julie Morrissette, avocate

Le secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeur(e)s, le 15 septembre (annexe 1) ainsi qu'un rappel au même effet le 23 septembre (annexe 2) pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité.

Notons que le secrétariat général a reçu quatre formulaires de mise en candidature de professeurs(es) manifestant leur intérêt à faire partie du comité d'éthique de la recherche (annexe 3).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6806 concernant la nomination de membres au comité d'éthique de la recherche.

## **9. Nomination de membres au comité d'examen**

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.

L'article 10.2 de la Politique précise la composition de ce comité d'examen. Ainsi, le comité d'examen est composé des trois personnes suivantes :

- Le secrétaire général ou la secrétaire générale, ou une personne qu'il ou qu'elle désigne, qui préside le comité d'examen;
- Une personne membre de la communauté universitaire choisie parmi une liste de personnes nommées par le conseil d'administration pour un mandat d'une durée de deux (2) ans à la suite d'un appel de candidatures effectué par le Secrétariat général;
- Selon la personne visée par la plainte :
  - Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, ou une personne qu'il ou elle désigne, lorsque la plainte vise un cadre;
  - Une personne désignée par la direction des ressources humaines, lorsque la plainte vise une personne employée;
  - Le doyen ou la doyenne des études, lorsque la plainte vise une personne étudiante;
  - Le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche ou son délégué, lorsque la plainte vise une personne chargée de cours ou professeure;
  - Un ou une cadre désigné(e) par le vice-recteur ou la vice-rectrice à l'administration et aux ressources lorsque la plainte vise une personne tierce.

Le mandat des membres est de deux (2) ans.

Le 15 septembre 2021 et lors d'un rappel le 23 septembre 2021, le Secrétariat général a fait un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire pour créer une banque de candidature pour le comité d'examen.

Le Secrétariat général a reçu trois (3) candidatures. (annexe 1)

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat débutant le 29 octobre 2021 et se terminant le 28 octobre 2023, sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6807 concernant la nomination de membres au comité d'examen.

## **10. Nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)**

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*.

L'article 6.2 de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* précise la composition de ce comité permanent. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Deux (2) postes de personnes professeures;
  - Paul R. Carr (01-08-2020 – 31-07-2022)
  - Isabelle Marchand (18-06-2019 – 17-06-2021)

- Deux (2) postes de personnes chargées de cours;
  - Catherine Béland (01-01-2021 – 31-12-2022)
  - Laurence Clennet-Sirois
- Deux (2) postes de personnes étudiantes;
  - Madeleine Lefebvre (08-12-2020 – 07-12-2022)
  - Mireille Tchola Koto Sounon (24-09-2019 – 23-09-2021)
- Un poste de personne employée (personnel de soutien, personnel professionnel ou personnel administratif);
  - Poste vacant
- Un poste de personne étudiante salariée;
  - Poste vacant
- Un poste de cadre;
  - Poste vacant
- La personne occupant la fonction de secrétaire général ou son mandataire;
  - Véronic Boyer, secrétaire générale adjointe

Le 15 septembre et lors d'un rappel le 23 septembre 2021, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin pourvoir le poste vacant de personne cadre. Le Secrétariat général a reçu une candidature.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 26 octobre 2021 et se terminant le 25 octobre 2023, sur recommandation de la secrétaire générale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6808 concernant la nomination de membres au comité au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

## **11. Nomination au comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires**

Le 23 avril 2018, le conseil d'administration a adopté la *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires*. Cette politique crée le comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires.

L'article 7.1 de la *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires* précise la composition de ce comité permanent. Ainsi, le comité est composé des personnes suivantes :

- Les membres d'office
  - Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) ou son représentant désigné qui agit comme président du comité;
  - Le directeur du Service des terrains et bâtiments de l'Université;
  - Le responsable de la santé, de la sécurité et de la prévention de l'Université qui agit à titre de secrétaire du comité;
  - Un représentant du Décanat de la gestion académique désigné par le doyen de la gestion académique;
  - Un représentant du Décanat de la recherche désigné par le doyen de la recherche;
  - Un représentant du Décanat des études désigné par le doyen des études;
- Les membres du comité désignés par appel de candidatures sont :
  - Trois professeurs responsables d'activité dans les laboratoires, autant que possible en provenance de départements différents ou dont les activités touchent principalement soit l'enseignement, soit la recherche, soit la création dans les laboratoires;
  - Un représentant des employés de soutien et un du groupe professionnel, impliqué dans des activités qui se déroulent dans des laboratoires;
  - Un étudiant de premier cycle inscrit dans un programme où des activités se déroulent dans des laboratoires;
  - Un étudiant des cycles supérieurs inscrit dans un programme où des activités se déroulent dans des laboratoires.

Le mandat des membres est de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril. Ces mandats sont renouvelables.

Le 15 septembre, et lors d'un rappel le 23 septembre 2021, le Secrétariat général a procédé à un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire afin de pourvoir les postes de professeurs responsables d'activité dans les laboratoires, du représentant des employés de soutien et un du groupe professionnel, impliqué dans des activités qui se déroulent dans des laboratoires, d'un étudiant de premier cycle inscrit dans un programme où des activités se déroulent dans des laboratoires et d'un étudiant des cycles supérieurs inscrit dans un programme où des activités se déroulent dans des laboratoires.

À la suite de cet appel, la secrétaire générale a reçu deux (2) candidatures (annexe 1).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 26 octobre 2021 et se terminant le 30 avril 2023, sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6809 concernant la nomination au comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires.

## **12. Affaires académiques**

### **12.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle.**

Conformément à la Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6810 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier cycle, de deuxième cycle et de troisième cycle.

## **13. Affaires générales et institutionnelles**

### **13.1 Information du président**

En l'absence du président, il n'y a aucune information de communiquer.

### **13.2 Information de la rectrice**

#### Planification stratégique

*Monsieur Pierre Colletterte se joint à la séance (16 h 50)*

Monsieur Colletterte explique la démarche retenue pour la planification stratégique qui se fera sur trois ans. Ainsi, il y aura un comité de pilotage et des groupes de travail. Il est important de retenir que ces groupes de travail ne seront pas seuls et partageront leurs idées entre eux. De plus, le projet de planification stratégique sera présenté à la commission des études et au conseil d'administration pour adoption.

*Monsieur Colletterte quitte la séance (17 h 44)*

#### Baisse du nombre d'inscriptions des étudiants

Le taux d'inscription final est de 6,7 % pour le trimestre d'automne.

*Madame Najat Kamal se joint à la séance et assume la présidence de la réunion (17 h 48)*



### **13.3 Témoignage de reconnaissance à madame Sylvie B. de Grosbois**

Le 31 août dernier a été marqué à l'UQO par le départ d'un de ses piliers cadre supérieur, soit madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme.

Membre de la haute direction, madame de Grosbois a tenu un rôle majeur dans le développement de l'Université, plus particulièrement dans le développement du campus de Saint-Jérôme et elle l'a représentée à maintes occasions pour en assurer le déploiement et la renommée.

Le conseil est donc invité à lui adresser un témoignage de gratitude et de remerciements pour son dévouement et sa contribution exceptionnelle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6811 concernant le témoignage de reconnaissance à madame Sylvie B. de Grosbois.

## **14. Affaires administratives et financières**

### **14.1 Modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022**

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2021-2022 (annexe 1) :

Au 26 octobre 2021 :

1. Modification du lieu de travail d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information (T0022) au Service des technologies de l'information au site de travail de Gatineau pour le site de travail de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6812 concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022.

### **14.2 Approbation des rapports découlant de l'application de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire**

En vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, l'Université prépare le Rapport 2020 2021 afin de le transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur. On trouve dans ce rapport les états financiers 2020 2021, l'état du traitement des membres du personnel de direction, le rapport de performance, le rapport sur les perspectives ainsi que les redditions de compte relatives aux règles budgétaires 2020 2021, tous dûment approuvés par l'instance appropriée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6813 concernant l'approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

### **14.3 Approbation des rapports annuels des Pôles en enseignement supérieur (Outaouais et Laurentides)**

L'UQO est l'un des établissements partenaires du Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais (PESO) et du Pôle en enseignement supérieur des Laurentides (PESLAU). Contrairement aux années précédentes, où la reddition de comptes des activités des deux pôles devait être incluse dans le Rapport sur la performance découlant de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (Loi 95), en vertu de la règle budgétaire 2.1.14, les rapports annuels des Pôles régionaux doivent dorénavant être préparés et envoyés séparément du Rapport sur la performance.

Plus précisément pour l'année 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) demande aux établissements membres des Pôles régionaux de présenter une reddition de comptes pour les activités prises en compte dans le financement, incluant une évaluation de l'état d'avancement des travaux et des ressources consacrées pour chacun des Pôles. Le Ministère demande également que cette reddition de comptes soit entérinée par l'ensemble des établissements ayant bénéficié d'allocations dans le cadre du programme des pôles régionaux et qu'elle lui soit envoyée au plus tard le 29 octobre 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6814 concernant l'approbation des rapports annuels des Pôles en enseignement supérieur (Outaouais et Laurentides).

#### **14.4 Signature de l'entente spécifique régissant l'Unité mixte de recherche en cybersécurité**

L'INRS et l'UQO ont signé, le 19 mars 2021, le Protocole d'entente régissant les Unités mixtes de recherche (UMR) pour lesquels l'INRS a obtenu l'engagement gouvernemental de financement pour une durée initiale de cinq (5) ans. Ce protocole prévoit que les parties conviendront des détails de leur collaboration par le biais d'une entente spécifique.

L'entente spécifique (annexe 1) vient donc définir, aux fins de recherche et de formation, les modalités de fonctionnement administratives et de gestion de l'UMR INRS-UQO en cybersécurité.

Elle définit, notamment :

- la gouvernance et la direction de l'UMR ;
- la composition professorale et la localisation de l'UMR ;
- les activités de recherche au sein de l'UMR ;
- les activités de formation au sein de l'UMR ;
- le financement de l'UMR ;
- la propriété intellectuelle.

Lors de sa 385e réunion qui s'est tenue le 7 octobre, la Commission des études a recommandé au Conseil d'administration d'autoriser la signature de l'Entente spécifique régissant l'Unité mixte de recherche en cybersécurité dans sa résolution 385-CE-2435.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 441-CA-6815 concernant la signature de l'entente spécifique régissant l'Unité mixte de recherche en cybersécurité.

#### **15. Période d'information et questions**

##### Désignation du comité de toponymie

L'annonce d'un don majeur aura lieu le vendredi 29 octobre à 10 h 30.

#### **16. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 6 décembre 2021 à 16 h 30.

#### **17. Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 05.

*Original signé par :*

---

Najat Kamal, vice-présidente  
Sophie Ouellet, secrétaire générale